

François I^{er}, roi de France au XVI^e siècle

François I^{er} (XVI^e siècle)



Environ 250 ans après Louis IX, François I^{er} devint roi de France. Il régna de 1515 à 1547.

Le pouvoir royal

François I^{er} voulait que le roi de France ait un réel pouvoir sur le royaume. Pour cela, il agrandit le domaine royal jusqu'à ce qu'il couvre la France entière. Il choisissait personnellement ses conseillers, mais prenait lui-même toutes les décisions, notamment l'augmentation des impôts. Il eut l'idée de rassembler les grands seigneurs à la Cour pour mieux les surveiller.



François I^{er} et sa cour, miniature, 1534

Le roi a dépassé ceux qui l'ont précédé. Il fait payer plus d'impôts que jamais. Il gagne de nouvelles terres pour le domaine royal sans en perdre aucune. Personne à la Cour n'ose contester ce que dit Sa Majesté. Il lui suffit de dire : « Je veux telle somme ; j'ordonne ceci ; je consens à cela. » Et c'est aussitôt exécuté, aussi vite que si la population avait pris cette décision elle-même. Tout dépend de lui seul, la paix et la guerre, les impôts... Bref le roi est le maître absolu.

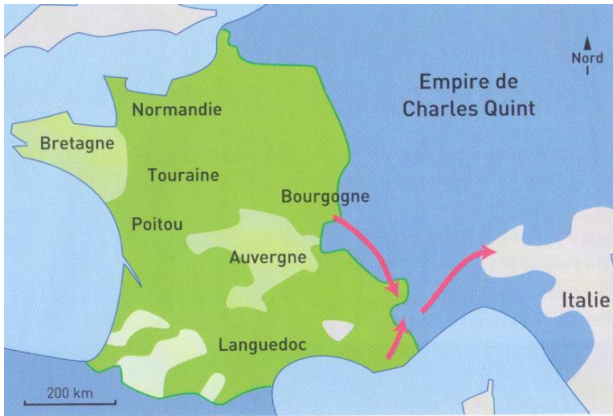
D'après Marino Cavalli, ambassadeur de Venise en France, 1546

1. Sur l'image, situe et décris François I^{er}.

2. Lis le texte. Quels éléments montrent que le roi avait beaucoup de pouvoirs ? Surligne-les dans le texte.

Agrandir la France

Pour agrandir le royaume de France, François I^{er} entreprit des guerres contre les pays voisins : l'Italie et l'empire de Charles Quint. Mais il ne réussit pas à conquérir de nouveaux territoires. Il s'intéressa aussi à l'Amérique, que les Européens venaient de découvrir, et encouragea les explorations, dont celles de Jacques Cartier au Canada.



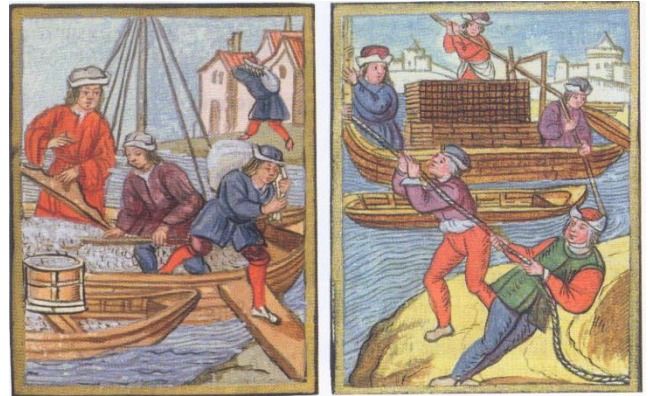
- Domaine royal au début du règne de François I^{er}
- Régions acquises sous François I^{er} pour le domaine royal
- Royaume de France
- Attaques menées par François I^{er}

Carte de l'évolution du domaine royal sous François I^{er}.

3. Nomme les régions acquises sous le règne de François I^{er}.

La France de François I^{er}

Au XVI^e siècle, la population française se composait essentiellement de paysans, pour la plupart très pauvres. Ils étaient presque tous catholiques. Ils respectaient l'autorité du roi. Sous le règne de François I^{er}, la France était en pleine croissance économique, mais seuls les plus riches, surtout les nobles et les grands commerçants en profitaient.



Commerce du sel et du bois à Paris, miniatures du XVI^e siècle

4. Quels produits ces marchands transportent-ils ? Comment les apportent-ils à Paris ?

5. Complète le texte à l'aide des mots suivants :

royaume, décisions , Jacques Cartier, Cour, François I^{er}, riche, pauvres, domaine

Au XVI^e siècle, le roi _____ agrandit le _____ royal jusqu'à ce qu'il couvre la France entière mais il ne parvint pas à agrandir le _____ de France. Il encouragea les explorations, dont celles de _____ eu Canada. Il prenait lui-même les _____ importantes et rassembla les grands seigneurs à la _____ pour mieux les surveiller. Sous son règne, la France était un pays _____, mais les paysans restaient _____.

Lexique :

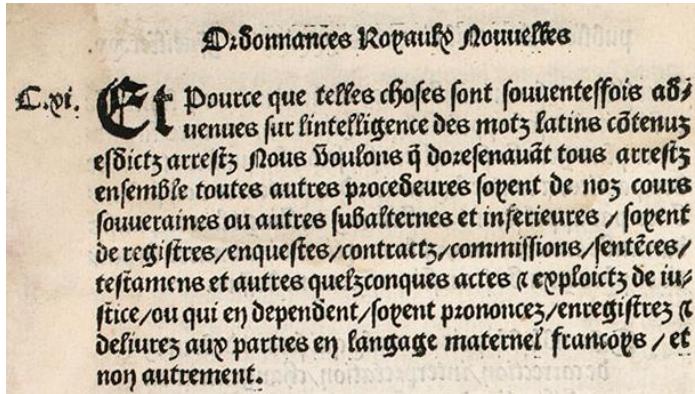
- **les catholiques** : les chrétiens qui obéissent au pape.
- **la Cour** : les personnes qui vivent dans l'entourage d'un roi.
- **la croissance économique** : une période d'augmentation des richesses dans un pays, une région.
- **une exploration** : un voyage pour découvrir et étudier une région que l'on ne connaît pas.
- **les nobles** : les descendants des seigneurs.

L'héritage politique et administratif de François I^{er}

François I^{er} a laissé de nombreux héritages qui, aujourd'hui encore, ont des conséquences sur notre vie.

La langue française

Depuis l'époque gallo-romaine, les lois, les ordres du roi et tous les documents officiels étaient écrits en latin. En 1539, François I^{er} prit la décision qu'ils seraient désormais écrits en français, de façon que chacun puisse les comprendre.



L'ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539

L'ordonnance de Villers-Cotterêts

- **Article 111** : Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus dans lesdits arrêts, nous voulons dorénavant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soit de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soit de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploits de justice, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties, en langage maternel français et non autrement.

6. De nos jours, quelle langue est utilisée en France, dans les documents officiels ?

L'état civil

François I^{er} a également décidé que les églises devaient tenir des listes de baptêmes, de mariages et de décès. De cette façon, on pouvait savoir l'âge de chaque Français et de chaque Française, et connaître les événements importants de leur vie. C'est l'origine de l'état civil.

7. De nos jours, où enregistre-t-on les naissances ?



Service de l'état civil dans une mairie, de nos jours



François I^{er} et sa cour, détail tiré d'un dessin, vers 1530

La vie de Cour

François I^{er} se déplaçait de château en château avec ses conseillers, les grands seigneurs, des évêques, des artistes... Pour les garder auprès de lui et les surveiller, il organisait des fêtes, des banquets et des chasses. Il leur faisait mener une vie confortable... Depuis cette époque, le pouvoir s'est trouvé entouré d'une foule de « courtisans » qui faisaient tout pour plaire à ceux qui gouvernaient.

François I^{er} (XVI^e siècle), a fait du français la langue officielle et il a créé un état civil tenu par les églises. Depuis cette époque, le pouvoir s'est trouvé entouré d'une foule de « courtisans » qui faisaient tout pour plaire à ceux qui gouvernaient.

Lexique :

- **l'état civil** : le prénom, le nom, la date et le lieu de naissance d'une personne, qui permettent de l'identifier ; le service chargé d'enregistrer ces informations.